

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFF. ADM. ET JURIDIQUES
DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

Travail - Démocratie - Paix

75/228
Décret n° /ETR/SG/DAAJ/DAGPM
du 10.5.1975 portant nomination de
Monsieur MBOKO Louis en qualité de
Conseiller Politique à la Havane (Cuba)

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;

Vu la loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 66/92 du 2 mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le décret 67/116/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 16 mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E

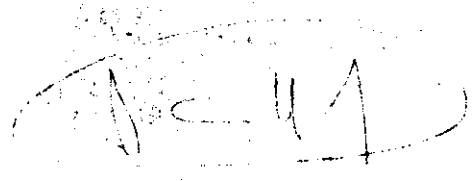
Article 1er : Monsieur MBOKO Louis, Professeur de CEG de
est nommé Conseiller Politique à l'Ambassade de la République
Populaire du Congo à la Havane (République Socialiste de Cuba)

Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail, des Finances et de l'enseignement Primaire et secondaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Cuba, sera enregistré publié au Journal de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

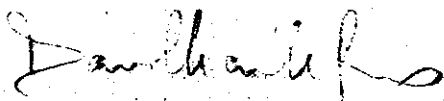
.../...

2
Brazzaville, le 10 MAI 1975

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

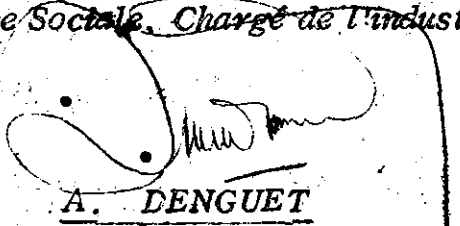

H. LOPES

Le Ministre des Affaires Etrangères


David-Charles GANA O

Pour Le Ministre des Finances
le Ministre du Commerce,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de l'industrie


A. DENGUET

A. POATY.-
